

Délibération n°3/2024

Le 11 MARS 2024

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Bureau du courrier

Le 02/02/2024 à 13h30 s'est tenu, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique sans condition de quorum régulièrement convoqué par lettre du 31/01/2024, le comité syndical initialement prévu le 31/01/2024 n'ayant pu se dérouler faute de quorum.

Membres en exercice : 152 soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 15 soit 202 voix

Absent(e)s : 137

Pouvoirs : 10 soit 12 voix

Membres présents :

1. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
3. Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
4. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
5. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles
6. Monsieur Marc YAGUIYAN représentant suppléant de la commune de Moissac Vallée Française,
7. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
8. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
9. Monsieur Jean Michel VISSAC représentant titulaire de la commune de Saint Privat du Fau,
10. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
11. Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverette,
12. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
13. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
14. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
15. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu.
2. Madame Aurélie MALAVAL représentante titulaire de la commune des Laubies ayant donné pouvoir à Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverette,
3. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
4. Monsieur Pierre COLSON représentant titulaire de la commune de Saint Martin de Boubaux ayant donné pouvoir à Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère.
5. Madame Coralie ATEK représentante titulaire de la commune de Saint Germain de Calberte ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
6. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vebron ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
7. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné

- pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
8. Madame Magalie MOURGUES représentante suppléante de la commune de Montrodât ayant donné pouvoir à Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère.
 9. Monsieur Olivier MAURIN représentant titulaire de la commune Prévencières ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère.
 10. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère.

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires du budget 2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président présente le projet de budget 2024 du Syndicat Mixte Lozère Numérique tel que décrit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
611 Prestation de service (Mission de contrôle)	497 725,33 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	598 838,17 €
6168 Assurances	3 000,00 €	Chapitre 74	
6156 Maintenance AGEDI	1 000,00 €	74741 Participation Communes 30 % (1,20 €/habitant soit 0,2€ part fixe et 1€ part variable, 63 491 habitants)	76 189,20 €
627 Services Bancaires	20 000,00 €		
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	127 200,00 €	7473 Participation Département 70 %	177 774,80 €
65888 Autres charges de gestion courante	3 585,60 €		
66111 Intérêts Bancaires	200 000,00 €		
6811 Dotations aux amortissements	291,24 €		
TOTAL	852 802,17 €	TOTAL	852 802,17 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
1641 Emprunts en euros	2 169 494,84 €	001 Solde d'exécution section d'investissement	2 574 225,60 €
		Chapitre 13	
		1321 Subvention FSN	2 016 844,00 €
		1322 Subvention Région	890 284,00 €
2764 Subventions déléguées	4 312 150,00 €	Chapitre 16	
		1641 Emprunts en euros	1 000 000,00 €
		2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	291,24 €
TOTAL	6 481 644,84 €	TOTAL	6 481 644,84 €

Après la présentation des orientations budgétaires 2024,

Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2024.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 MARS 2024**

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte
Lozère Numérique,
Robert AIGOIN

